



Casablanca, le 02 Octobre 2023

## Communiqué de presse

### Relatif à l'opération de contrôle de vie des bénéficiaires de pensions au titre de l'année 2023

Dans une démarche d'amélioration continue de sa qualité de service, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a mis en place un dispositif dématérialisé pour procéder au contrôle de vie de ses assurés bénéficiant d'une pension servie au Maroc au titre de l'année 2023.

Ce processus, qui repose sur l'échange électronique de données avec des administrations et institutions partenaires, permettra de s'assurer que les bénéficiaires de pensions sont en vie et leur évitera le déplacement pour accomplir toute démarche administrative.

Pour les bénéficiaires de pension dont la survie n'a pas pu être vérifiée par l'échange électronique susmentionné, la CNSS a mis en place une procédure simplifiée en coordination avec les services de Poste Maroc qui confirmera la survie de l'intéressé à travers la réception effective par ce dernier de la lettre qui lui sera adressée par la CNSS.

La CNSS informera, par la suite, les personnes concernées de l'issue de ce processus, soit par téléphone, via e-mail lorsqu'elle en dispose, ou à travers leur compte ouvert sur le portail **MaCNSS**.

S'agissant des bénéficiaires de pensions servies à l'étranger, ils recevront un imprimé de contrôle de vie afin de le signer par l'autorité compétente et le retourner à la CNSS signé et cacheté par l'organisme attestant.

Pour plus d'informations, veuillez appeler le 080 203 3333

